

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Classes à Horaires Aménagés (CHA) Admission à la rentrée scolaire 2022

PROCÉDURE POUR ENTRER À L'ÉCOLE ELEMENTAIRE SALLIER

L'admission des élèves dans cette classe à recrutement particulier est prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône sur proposition de la commission de recrutement composée notamment des membres de l'éducation nationale et du conservatoire Darius Milhaud qui apprécieront les candidatures. Elle repose notamment sur la motivation de l'élève qui est un élément important d'appréciation.

Comment fonctionne cette classe ?

Une convention signée entre la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône et le partenaire artistique et culturel (Conservatoire à Rayonnement Départemental Darius Milhaud) permet aux élèves de l'école de suivre un enseignement renforcé. Cet enseignement est dispensé à l'école et dans les locaux du partenaire artistique et culturel. Il s'appuie sur un projet pédagogique élaboré en partenariat intégrant des pratiques liées à la thématique de la Classe à Horaires Aménagés (CHA) ainsi que sur la construction d'une culture artistique ouverte permettant de développer le sens critique et esthétique, notamment par le biais de sorties, de visites de lieux culturels, de rencontres avec les artistes, etc.

Qui peut être candidat ?

Les élèves actuellement en CP, CE1, CE2, CM1 peuvent présenter un dossier de candidature.

PROCÉDURE POUR ENTRER AU COLLÈGE MIGNET EN CLASSE DE 6^{ème}

L'admission des élèves dans cette classe à recrutement particulier est prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône sur proposition de la commission de recrutement composée notamment des membres de l'éducation nationale et du conservatoire Darius Milhaud qui apprécieront les candidatures. Elle repose notamment sur la motivation de l'élève qui est un élément important d'appréciation.

Comment fonctionne cette classe ?

Une convention signée entre le collège où est implantée la CHA et le partenaire artistique et culturel permet aux élèves de suivre un enseignement renforcé. Cet enseignement est dispensé au collège et dans les locaux du partenaire artistique et culturel. Il s'appuie sur un projet pédagogique élaboré en partenariat, intégrant des pratiques liées à la thématique de la Classe à Horaires Aménagés (ou CHA) ainsi que sur la construction d'une culture artistique ouverte permettant de développer le sens critique et esthétique, notamment par le biais de sorties, de visites de lieux culturels, de rencontres avec les artistes, etc.

Qui peut être candidat ?

Les élèves actuellement en CM2 peuvent présenter un dossier de candidature.



Réunion d'information

Une réunion d'information aura lieu le **lundi 17 janvier 2022 à 18h**, dans l'auditorium du conservatoire d'Aix-en-Provence.

Comment s'inscrire ?

Pour effectuer une demande d'inscription en classe à horaires aménagés à la rentrée 2022, vous devez compléter un formulaire en ligne accessible **du 16 Décembre 2021 au 02 février 2022** inclus

- Via le QR code ci-dessous



- Via la rubrique dédiée aux CHA sur le site internet départemental de la direction académique, puis paragraphe « Modalités d'inscription ».

<https://www.ac-aix-marseille.fr/les-classes-a-horaires-amenages-cha-121956>

ATTENTION

Il est recommandé de prendre connaissance du **document d'aide à la saisie** avant l'inscription afin de rassembler tous les éléments qui vous seront demandés.